Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à

6211-19-027

Question 11 Il est écrit dans l'étude d'impact que, durant la construction, le déboisement, la préparation du terrain et l'aménagement des accès pourraient favoriser l'érosion des sols ou accroître l'instabilité des pentes. Vous mentionnez prévoir plusieurs mesures d'atténuation pour prévenir ce risque, comme la reprise naturelle rapide de la végétation (PR6, p. 30).

Comme la reprise de la végétation prend un certain temps avant d'être efficace, avezvous d'autres exemples de mesures d'atténuation pour préserver la stabilité des pentes durant la construction ?

Réponse 11:

Tel qu'inscrit à l'annexe O de l'étude d'impact (WSP, 2017), plusieurs mesures d'atténuation courantes sont proposées pour limiter l'érosion des sols et préserver la stabilité des pentes durant la construction. Ces mesures d'atténuation sont notamment :

- À la suite du démantèlement des infrastructures temporaires, procéder au nettoyage et au reprofilage des surfaces perturbées pour favoriser la reprise naturelle de la végétation, ainsi que l'ensemencement de végétaux, au besoin (ex. : aux endroits sensibles à l'érosion).
- Limiter la circulation des engins de chantier aux chemins et aux aires de travail identifiés sur le terrain.
- Choisir des engins de chantier adaptés aux particularités du terrain (type de sol, période de l'année, sensibilité environnementale, etc.) afin de limiter leur impact sur le milieu.
- Limiter autant que possible le décapage, le déblaiement, l'excavation, le remblayage et le nivellement des aires de travail afin de prévenir l'érosion et de réduire les perturbations du milieu.
- Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, stabiliser les terrains susceptibles d'être érodés (pentes de talus, de dépôts meubles) au moyen de techniques de stabilisation s'harmonisant le plus possible avec le cadre naturel du milieu (ex. : enrochement, ensemencement), en particulier là où l'érosion risque de créer un apport de sédiments dans un cours d'eau.
- Mettre de côté la terre organique issue du décapage en vue de sa réutilisation lors de la remise en état des lieux (ex. : reprofilage des pentes des fossés avec ensemencement végétal, aménagement d'aires végétalisées sur le terrain de l'usine, etc.).
- N'aménager aucun fossé dans la bande de 20 m de part et d'autre d'un cours d'eau. Au besoin, un bassin de sédimentation sera aménagé à l'extérieur de cette bande afin de capter les eaux de ruissellement et les sédiments transportés. Celui-ci sera dimensionné en fonction du volume d'eau à recevoir et à évacuer.
- Lors des travaux, respecter le drainage naturel du milieu et prendre toutes les mesures appropriées pour permettre l'écoulement normal des eaux. Installer des ponceaux de drainage correctement dimensionnés et en quantité suffisante.
- Si un fossé temporaire doit être aménagé, réduire au besoin la pente du fossé en y installant, à intervalles réguliers, des obstacles qui permettront d'éviter l'érosion (sacs de sable, ballots de paille, etc.).
- Lorsque le drainage de surface risque d'entraîner des sédiments dans un cours d'eau, appliquer des mesures pour contenir les sédiments (ex. : barrière à

sédiments, trappe à sédiments, fossé de rétention) ou les détourner vers une zone de végétation afin qu'ils n'atteignent pas le milieu hydrique.

Référence : WSP. 2017. Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium, Étude d'impact environnemental. Rapport produit pour Métaux BlackRock inc. Pagination multiple et annexes.